



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUIN 2017 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice..... : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 32
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Clément FORTIER en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2017

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances**

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**



Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- passer les contrats d'assurance (alinéa 6).

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du lundi 15 mai 2017.

DECISION N° 1 DU 24 MARS 2017
Exécutoire le 29 mars 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JUDIQUES

Assurances – Contrat SMACL auto-collaborateur

Participation de bénévoles avec leurs véhicules personnels pour la sécurisation du carnaval du 25 mars 2017

Garantie pour 10 véhicules

Montant de la somme à verser : 65,08 € (soixante-cinq euros et huit centimes)

DECISION N° 2 DU 19 MAI 2017
Exécutoire le 22 mai 2017

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Ecole Municipale de Musique

Tarifs publics – Année scolaire 2017/2018

Tarifs en annexe 1

❖ **Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs – Exercice 2016 :**

A – Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget principal dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

B – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

C – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

D – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

E – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

F – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC de la Roujolle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAC de la Roujolle.

G – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais.

H – Approbation du compte administratif du Budget Principal

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Bernard RICHER, Conseiller Municipal et doyen du Conseil Municipal, pour présider la séance.



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RICHER et après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilbert HÉLÈNE, Vice-Président de la commission Finances et Ressources Humaines, Sécurité Publique – Affaires Générales - Intercommunalité,

Monsieur le Député-Maire ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des opérations comptables du Compte Administratif 2016 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

. Investissement plus fonctionnement, y compris les restes à réaliser :

- Dépenses : 33 980 858,23 €

- Recettes : 37 466 868,19 €

I – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

J – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle.

K – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

L – Approbation du Compte Administratif du budget annexe ZAC Croix de Pierre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.



M – Approbation du Compte Administratif de la ZAC de la Roujolle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2016 de la ZAC de la Roujolle.

N – Approbation du Compte Administratif de la ZAC Equatop – La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2016 de la ZAC Equatop – La Rabelais.

Tous ces documents sont consultables à la Direction des Finances – Centre Administratif – 1^{er} étage.

❖ **Affectation des résultats – Exercice 2016 – Budget principal et budgets annexes - ZAC Bois Ribert – ZAC Charles De Gaulle – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – ZAC Croix de Pierre -- ZAC de la Roujolle - ZAC Equatop La Rabelais**

A – Budget principal – Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) **Pour 307 000,00 €** au compte 1068 (couverture du besoin de financement de 306 181,72 €),

2°) **Pour 3 485 191,68 €** (soit, le solde du résultat à affecter : (3 792 191,68 €– 307 000,00 €) au compte 002, en résultat de fonctionnement reporté.

C – Budget annexe ZAC Bois Ribert - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2016 de la façon suivante :



1°) Pour - 175 998,14 € en dépenses d'investissement, article 001.

D – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) Pour 242 321,48 €, en recettes d'investissement, article 001,

E – Budget annexe ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) Pour - 721 276,23 €, en dépenses d'investissement, article 001,

F – Budget annexe ZAC Croix de Pierre - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) Pour - 24 103,65 €, en dépenses d'investissement, article 001,

G – Budget annexe ZAC de la Roujolle - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) Pour - 124 048,76 €, en recettes d'investissement, article 001,

B – Budget annexe ZAC Equatop – La Rabelais - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) Pour + 813 382,37 € en recettes de fonctionnement, article 002,

2°) Pour - 523 845,50 € en dépenses d'investissement, article 001.

❖ **ZAC du Clos de la Lande – Traité de concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine – Ateliers-relais – 2^{ème} tranche – 54 rue du Mûrier (opération n° 08-616) – Approbation du compte de résultats 2016 – Bilan de liquidation au 30 avril 2017 suite à la cession des immeubles – Avenant n° 15 au traité de concession**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve le compte de résultats arrêté au 31 décembre 2016 pour les ateliers-relais du 54 rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine et annexé à la présente délibération.

2) Approuve le bilan de liquidation de l'opération au 30 avril 2017 qui constate la cession desdits ateliers-relais, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2016 et donne quitus à la Société d'Équipement de la Touraine de sa gestion au titre de l'avenant n°8 signé le 5 mars 2004,

3) Précise que le bilan fait apparaître un boni de liquidation d'un montant de 453 646 € à reverser à la commune,

4) Adopte en conséquence l'avenant n°15 au traité de concession.

❖ **Fonds de concours annuel versé par Tours Métropole Val de Loire – Année 2017 – Construction d'un bâtiment archives – Travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville – Tour de chronométrie – Retrait de la délibération du 31 mars 2017 et adoption d'une nouvelle délibération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide de retirer la délibération du 31 mars 2017 et d'accepter les nouvelles opérations proposées ci-dessous :

<u>BÂTIMENT ARCHIVES</u>		<u>ANCIEN HÔTEL de VILLE</u>		<u>TOUR de CHRONOMETRIE</u>	
DEPENSES (HT)*	416 200,00 €	DEPENSES (HT)*	290 000,00 €	DEPENSES (H.T)*	50 000,00 €
RECETTES :		RECETTES :		RECETTES :	
. CD 37	70 000,00 €				
. État (DRAC)	40 000,00 €				
. TMLV fdc 2016	105 814,00 €				
SOLDE	200 386,00 €	SOLDE	290 000,00 €	SOLDE	50 000,00 €
. TMLV fdc 2017	100 000,00 €	. TMLV fdc 2017	145 000,00 €	. TMLV fdc 2017	8 950,00 €
. Emprunt/autof.ville	100 386,00 €	. Emprunt/autof.ville	145 000,00 €	. Emprunt/autof.ville	41 050,00 €



❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 5 mai et le 6 juin 2017**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 13 juin 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 29 VOIX
- * CONTRE : 4 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)
- * ABSTENTION : VOIX

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 13 juin 2017.

❖ **Provisions pour litiges – Contentieux avec un agent de la commune (annulation arrêté n° 2016-1294)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 32 VOIX
- * CONTRE : VOIX
- * ABSTENTION : 1 VOIX (Refus de vote de Monsieur BRIAND)

- 1) Décide de constituer une provision semi budgétaire de 4 700 € pour le contentieux opposant la commune à un agent de la commune,
- 2) Dit que ces crédits seront utilisés dans le cas où le risque se réaliserait.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 1^{er} juin et mardi 6 juin 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteur : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales

❖ **Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes – signature d'un avenant**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte l'adhésion de la Ville de Saint Cyr sur Loire au Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes,
- 2) Accepte l'ensemble des dispositions et engagements pris dans le cadre de ce protocole,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 30 mai 2017**

Madame JABOT signale que les activités suivantes se sont déroulées au Centre de Vie Sociale :

- ateliers de marche nordique,
- ateliers sensoriels avec une conférence sur la sophrologie. Madame JABOT précise que cette activité a réuni beaucoup de personnes,
- ateliers chant-chorale, qui rencontrent beaucoup de succès,
- ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage le mercredi 14 juin 2017 à 9 h 00.

Enfin, Madame JABOT signale que les thèmes des conférences de l'Université du Temps Libre ont été choisis.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteur : Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint

❖ **Sport – Mise à disposition par la commune de METTRAY d'une tondeuse auto-portée pour l'entretien du site du Moulin Neuf - Convention**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la tondeuse autoportée avec la commune de Mettray et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 31 mai 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

❖ **ZAC Charles de Gaulle :**

A – Réalisation des ouvrages de distribution publique pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC – Convention avec GrDF

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec GrDF d'une convention pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC,
- 2) Valide la participation de la Ville pour un montant de 6.122,00€ HT
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à cette affaire.

B – Travaux liés à l'aménagement de la ZAC Charles de Gaulle – MAPA II Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres – Choix des attributaires des marchés – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 1 : Voirie et assainissement : Entreprise DURAND, de LONGUENEE (49) pour un montant de 317 359,08 € TTC,

Lot 2 : Adduction d'eau potable-tranchées techniques-éclairage public : Entreprise JEROME T.P. de BALLAN (37) pour un montant de 68 524,92 € TTC,



Lot 3 : Espaces verts : Entreprise ID VERDE de CHAMBRAY-LES-TOURS (37) pour un montant de 91 800,00 € TTC.

- 2) Autorise, au nom de la commune, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises retenues et toutes pièces afférent à cette affaire.

❖ **Révision du POS en PLU – Bilan de la concertation – Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme à arrêter**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable au projet de PLU de Saint-Cyr-sur-Loire qui sera arrêté par Tours Métropole Val de Loire.

❖ **Tours Métropole Val de Loire – 3^{ème} programme local de l'habitat 2018/2023 – Arrêt du projet du 3^{ème} programme – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide la prorogation du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat jusqu'au 31 décembre 2017,
- 2) Emet un avis favorable sur le projet du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire.

❖ **Démolition de différentes parcelles bâties – Autorisation d'urbanisme – parcelle bâtie AS n° 784 – 95 rue Victor Hugo – Périmètre d'étude n° 6**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre de la restructuration précisée supra,
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 29 mai 2017**

Monsieur GILLOT précise que le dossier principal étudié lors de cette commission était l'évolution du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Il ajoute qu'une réunion s'est tenue avec les personnes publiques associées de l'ensemble de la Touraine et l'Architecte des Bâtiments de France.



QUESTIONS DIVERSES

1) Semaine Européenne du Développement Durable

Monsieur VRAIN tient à rappeler au Conseil Municipal que Saint-Cyr-sur-Loire a participé du 29 mai au 5 juin 2017 à la semaine européenne du développement durable qui a lieu chaque année. Il précise que cette manifestation a pour objectif d'expliquer ce qu'est le développement durable et de sensibiliser chacun sur les enjeux afin de faciliter une mobilisation concrète. Il ajoute que le thème de cette année était la lutte contre le gaspillage alimentaire.

A cette occasion, une manifestation a été organisée au restaurant scolaire de Périgourd afin de découvrir la table de tri acquise l'hiver dernier avec les financements du Syndicat Touraine Propre et de la Métropole.

2) Prochaines réunions du Conseil Municipal

Monsieur le Député-Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra le vendredi 30 juin 2017 à 19 h 00 pour l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales. Il ajoute que le lundi 10 juillet 2017 se tiendra la dernière réunion du Conseil Municipal avant l'été.

Le Maire,

Philippe BRIAND.